

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : ORASO PRO®
 Code du produit : 073-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De Formulation (UFI): 7Q07-03G0-5207-2FRS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves et irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Irritation des voies respiratoires	Catégorie 3	H335
Toxiques pour la reproduction	Catégorie 2	H361d
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H361d Susceptible de nuire au fœtus
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	-	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	12.8
Tébuconazole	107534-96-3	403-640-2	Acute Tox. 4, H302 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	12.8
N, N-Diméthyldécane-1-amide	14433-76-2	238-405-1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	>20

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS
4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Assurez-vous que la victime est au repos et au chaud. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin ou le centre anti-poison.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, si disponible avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si présents. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion en grandes quantités depuis moins de deux heures, effectuer un lavage d'estomac. De plus il est recommandé de faire prendre du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux :	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies :	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau concentré pour disperser l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement potentiel des éléments suivants :

- Acide chlorhydrique (HCl)
- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
- Oxyde de carbone (CO)
- Oxydes de soufre
- Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas déverser l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 Ne pas laisser s'écouler dans des eaux de surface ou dans les égouts.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure, gel de silice) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
 Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate avec extraction d'air lors de l'utilisation.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Stocker les vêtements de travail à l'écart. Avant les pauses et après manipulation du produit, se laver les mains. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages correctement fermés, dans un lieu sec, frais et bien ventilé.
 Protéger du gel.
 Emballage : Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine (polyéthylène haute densité).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition :

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
Prothioconazole	1,4 mg/m ³	(SK-ABS)	FOURNISSEUR
Tébuconazole	0,2 mg/m ³	(TWA)	FOURNISSEUR

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : S'équiper un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filtre Type A ou équivalent). Pour limiter et maîtriser les risques résiduels, utiliser les protections respiratoires que

lors d'expositions de courte durée, une fois que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (exemple : confinement, ventilation). Respecter les instructions du fabricant sur le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection de la peau :	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. Si le risque d'exposition est significatif, utiliser un niveau de protection plus élevé. Sans la mesure du possible porter deux couches de vêtements. Porter une combinaison en coton ou coton/polyester sous le vêtement de protection chimique. Nettoyer régulièrement cette combinaison en blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est taché, le décontaminer le mieux possible, et l'enlever précautionneusement. Jeter le vêtement suivant les prescriptions du fabricant.
Protection des mains :	Gants certifiés EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pendant le mélange/chargement et le nettoyage. Matière appropriée : Caoutchouc nitrile délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,5 mm Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabriquant. Les gants doivent être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux :	Porter des lunettes masque (norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Résultats basés sur une composition similaire.

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Havane
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH:	5-7 à 1% (23°C) (eau désionisée)
Hydrosolubilité	émulsionnable
Point d'éclair (° C):	>148
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité supérieure / inférieure ou limites d'explosivité:	N'est pas applicable
La température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur (air) :	N'est pas applicable
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Densité:	0.98 g/cm ³ à 20 °C
Log P octanol / eau (à 20 ° C):	Prothioconazole : log Poe : 3.82 (pH7) Tébuconazole : log Poe : 3.7 N,N-Diméthyldecanamide: log Pow: 2.46
Viscosité (Dynamique):	49.9 mPa .s à 20°C
Tension superficielle :	env. 29.1 mN/m à 20°C

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif
Propriétés comburantes :	le produit n'est pas comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la lumière directe du soleil et les températures extrêmes

10.5. Matières incompatibles

Garder le produit dans son emballage d'origine

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Résultats basés sur une composition similaire.

DL ₅₀ orale rat :	>2.500 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat :	>4.000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat :	> 5,153 mg/l/4 h (concentration maximale atteignable - mortalité zéro)

Irritation des yeux :	Irritant oculaire (Lapin)
Irritation de la peau :	Irritant pour la peau (Lapin)
Sensibilisation Cutanée :	Non sensibilisant (cochon d'Inde) (OCDE Ligne directrice 406)

Mutagénicité sur les cellules Germinales :

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Tébuconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

N,N-Diméthyl-décaneamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagenèse.

Cancérogénicité :

Prothioconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

N,N-Diméthyl-décaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction :

Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Prothioconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Tébuconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Tébuconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

N,N-Diméthyldécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Toxicité pour le développement :

N,N-Diméthyldécaneamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Tébuconazole : Cette substance a provoqué une fréquence accrue de pertes post-implantatoires, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

Prothioconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Prothioconazole sont liés à la toxicité maternelle.

Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):

Prothioconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tébuconazole : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N,N-diméthyldecane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):

Prothioconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales. Tébuconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales. N,N-Diméthyldecaneamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Résultats basés sur une composition similaire.

CL50 poisson (Oncorhynchus mykiss) (96 h):	3,94 mg/L
CE50 (Grande Daphnie (Daphnia magna)) (48 h) :	8,8 mg/L
NOEC chroniques (Daphnie (Daphnia)) (21j) :	0,010 mg/L (tébuconazole)
CL50 (algue verte d'eau douce (Raphidocelis subcapitata)) (72h) :	9,5 mg/L
CE50r (Skeletonema costatum) (72h):	0,03278 mg/L (prothioconazole)
EC10 (Skeletonema costatum) (72h) :	0,01427 mg/L (prothioconazole)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

N,N-Diméthyldecaneamide :	Rapidement biodégradable
Tébuconazole :	Pas rapidement biodégradable
Prothioconazole :	Pas rapidement biodégradable

Koc :

Tébuconazole :	769
Prothioconazole :	1765

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration :	
N,N-Diméthyldécaneamide :	pas de données - ne montre pas de bioaccumulation
Tébuconazole :	35 - 59 – ne montre pas de bioaccumulation
Prothioconazole :	19 – ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

N,N-Diméthyldécaneamide :	Légèrement mobile dans le sol
Tébuconazole :	Légèrement mobile dans le sol
Prothioconazole :	Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:
Évaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'effets supplémentaires à signaler

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination :	Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
Emballages contaminés :	Vider les restes, rincer les emballages. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides doivent être recyclés au travers de filière spécifiques (ADIVALOR). S'il reste du produit dans le contenant, il doit être considéré et éliminé comme un déchet dangereux.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(PROTHIOCONAZOLE, TEBUCONAZOLE SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route (ADR/RID) : Dangereux pour l'environnement

Transport maritime (IMDG) : Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer aux sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac, conformément au Recueil IBC.

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1).

Maladie Professionnelle: 84 - affection engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ORASO PRO® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 16.07.2024

Date de la version actuelle délivrance : 23/08/2024

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et peuvent ne pas être applicables si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.